

Equipe

L'équipe est composée de :
Endocrino-diabétologue, infirmières
spécialisées en diabétologie, secrétaire
convention, diététicienne, psychologue.

Nous collaborons avec la Clinique du
pied diabétique, le Dispensaire infirmier
et le service de sexologie.

Rendez-vous

De 08h30 à 16h30, du lundi au vendredi
sauf le mercredi de 08h30 à 12h.

Prise de rendez-vous :

071 26 52 99 - 071 26 53 43
www.chrvs.be

Bureau des infirmières spécialisées en diabétologie :

071 26 51 89



CHRSM - site Sambre
Rue Chère-Voie, 75
5060 Sambreville
Tél : +32 (0)71 26 52 11
www.chrsm.be
www.chrvs.be

Suivez l'actualité du **CHRSM**
sur les réseaux sociaux



Consultation endocrino- diabétologie

Secrétariat: 071 26 52 99 - 071 26 53 43
**Bureau infirmières spécialisées en
diabétologie :** 071 26 51 89
Localisation: Rez-de-chaussée



Convention diabète

Brochure de présentation



Définition

La Convention diabète est un accord passé entre le patient diabétique et le centre de convention choisi, valable pendant 1 an.

Votre diabétologue introduit la demande auprès du médecin conseil de votre mutuelle. Un programme d'éducation à l'autogestion du diabète est établi.

Il existe différentes catégories de remboursement (A,B,C) en fonction de votre traitement.

Objectifs

- > Vous donner les moyens de **surveiller votre glycémie**, pour se rapprocher le plus possible des valeurs normales et éviter les complications chroniques du diabète;
- > Arriver à l'**autonomie** dans votre gestion quotidienne;
- > Mettre à votre disposition une **équipe pluridisciplinaire experte en diabétologie** dans l'objectif de vous offrir une éducation complète et un support régulier.

Patients

Les bénéficiaires de cette convention sont :

- > Les patients atteints du diabète de type 1 et type 2
→ avec **3 injections d'insuline ou +** par jour
OU 2 injections d'insuline par jour en combinaison avec d'autres antidiabétiques injectables;
- > Les femmes qui présentent un **diabète de grossesse** traité par ou sans insuline;
- > Les patients diabétiques adultes (**minimum 16 ans**).

Obligations

- > Avoir un **Dossier Médical Global** ouvert chez le médecin traitant;
- > Une **prise de sang** avec HBA1C minimum 2 fois par an;
- > Un **bilan annuel** des complications (yeux, cœur, pieds, analyse d'urine...);
- > Suivre sa **glycémie** 4 fois par jour;
- > Se présenter à la **consultation** 2 à 4 fois par an.

Avantages

- > Le **matériel d'autocontrôle** (capteurs, tigelettes, lecteur de glycémie à l'exception des aiguilles d'injection) est délivré par l'hôpital selon des critères bien définis par l'INAMI. Un quota est établi selon la catégorie autorisée;
- > Une **équipe pluridisciplinaire** (diabétologue, infirmière spécialisée en diabétologie, diététicienne, psychologue et clinique du pied);
- > Une **stratégie de soins** est établie en équipe (patient, équipe diabétologie, diabétologue et médecin traitant);
- > Une **permanence téléphonique** qui permet le contact direct avec l'équipe de diabétologie (horaire et numéro de téléphone au verso);
- > La possibilité d'avoir un **rendez-vous gratuitement** avec une infirmière spécialisée en diabétologie en cas de réelle nécessité.